



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



CSEE – Comité syndical européen de l'éducation
Internationale de l'Éducation – Région européenne

Président
Larry FLANAGAN

Vice-président.e.s
Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Trésorière
Joan DONEGAN

Directrice européenne
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE

Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Bruxelles | Belgique
secretariat@csee-etu-ce.org
+32 2 224 06 92

Position du CSEE

Initiative « Passeport pour la réussite scolaire » – Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage du système d'éducation et de formation dans l'Union européenne

adopté par le Comité du CSEE les 15-16 novembre 2021

Informations générales

La Commission européenne entend proposer une recommandation au Conseil Éducation pour diminuer les taux d'échec scolaire des élèves dans les compétences de base (lecture, mathématiques et sciences) et augmenter la participation à l'enseignement secondaire supérieur en réduisant les taux d'abandon scolaire précoce.

Faisant suite à la [Communication de la Commission européenne « Réaliser l'espace européen de l'éducation d'ici à 2025 »](#), le Conseil Éducation de l'Union européenne a adopté une [Résolution du Conseil](#) le 19 février 2021, établissant l'Espace européen de l'éducation comme étant le nouveau cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période 2021-2030. Cette résolution du Conseil remplace le [Cadre stratégique Éducation & Formation 2020](#) et fixe de nouveaux objectifs, indicateurs et critères de référence pour les systèmes éducatifs nationaux à atteindre d'ici 2030. L'initiative « Passeport pour la réussite scolaire » adresse des recommandations politiques aux États membres de l'UE en vue de la réalisation, d'ici 2030, des objectifs de référence de la résolution du Conseil :

- La proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 % d'ici 2030.
- La proportion d'élèves en huitième année de scolarité ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes devrait être inférieure à 15 % d'ici 2030.
- La proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9 %.

La Commission européenne a publié une [consultation publique](#) ouverte jusqu'au 4 juin 2021, accompagnée d'une [Feuille de route](#) expliquant les défis identifiés dans cette politique et proposant des idées pour une initiative politique. La seconde phase de la consultation publique était ouverte du 24 juin au 30 septembre 2021 et est disponible [ici](#).

La réponse ci-dessous se base sur le rapport du CSEE [Accueillir la diversité au sein de l'éducation](#) et les [fiches d'information du CSEE sur les principaux éléments de l'éducation inclusive et les programmes de formation et de développement professionnel du personnel enseignant](#).

1. Le CSEE, qui représente 127 syndicats de l'enseignement dans 51 pays européens, salue le fait que l'initiative de la Commission européenne contribue à



mettre en œuvre le premier principe du Socle européen des droits sociaux, qui stipule : « **Toute personne a droit à une éducation inclusive de qualité**, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail ».

2. L'éducation est **un bien public et un droit humain** : tous les enfants doivent pouvoir accéder à une éducation de qualité, inclusive et **gratuite**. Il est essentiel de renforcer la qualité et l'inclusivité de l'éducation afin de pouvoir lutter contre l'abandon scolaire précoce et l'échec scolaire. La Commission européenne devrait également souligner dans cette initiative que l'éducation de haute qualité, en tant que bien public, doit être garantie à chaque élève. Nous rappelons que 49 pays ont récemment adopté le Communiqué de Rome et son [Annexe III : principes et lignes directrices pour renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur dans l'EEES](#). Afin d'assurer la mise en œuvre de ces principes au sein de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de définir des politiques efficaces en matière d'éducation et d'affaires sociales pour garantir l'inclusion dès le plus jeune âge.

3. La proposition de la Commission européenne pour une recommandation du Conseil doit s'intéresser en priorité aux **causes de l'abandon scolaire précoce et de l'échec scolaire des élèves**, et pas uniquement à leurs symptômes. Afin de pouvoir apporter un soutien efficace aux enfants dès leur plus jeune âge, il importe de leur garantir un cadre de vie et un environnement d'apprentissage favorables et de faire en sorte qu'ils se sentent motivés et valorisés. Nous rappelons que l'échec scolaire est le plus souvent le corollaire de situations socio-économiques défavorables et que pour répondre à ce problème, les gouvernements doivent mettre en place des politiques efficaces, non seulement pour le secteur de l'éducation, mais aussi dans le domaine du logement, du bien-être et de la santé. Il est essentiel que l'initiative recommande aux gouvernements de prendre des **mesures politiques globales** en étroite coopération avec les différents ministères (éducation, emploi, affaires sociales, finances, numérisation, innovation, etc.) et les **partenaires sociaux de l'éducation**, afin de pouvoir lutter efficacement contre l'abandon scolaire précoce et l'échec scolaire des élèves.

4. L'[éducation inclusive](#)¹ signifie permettre à tou-te-s les élèves de réaliser leur plein potentiel en leur offrant une éducation de haute qualité dans toutes les infrastructures ordinaires et en accordant une attention particulière aux élèves risquant l'exclusion ou l'échec scolaire. Afin de lutter contre l'abandon scolaire précoce, il est essentiel de chercher activement à soutenir l'ensemble des élèves en leur apportant des réponses modulables, adaptées à leur situation et à leurs besoins. Si l'on souhaite une véritable inclusion dans l'éducation, il importe de **garantir la sécurité dans les environnements d'apprentissage sociaux et physiques** et de cultiver le **sentiment d'appartenance** à la communauté scolaire et à la société en général. L'inclusivité doit être bien intégrée dans les **systèmes d'accréditation et d'assurance de la qualité**. S'il est effectivement important d'apporter un soutien individuel aux élèves risquant le décrochage scolaire, nous pensons que la méthode la plus inclusive pour les aider est de veiller à les intégrer au **travail de groupe**. Les États membres de l'UE doivent continuer à lutter contre la **ségrégation scolaire**.

¹ Rapport du CSEE [Accueillir la diversité au sein de l'éducation](#) et [Fiches d'information du CSEE sur les principaux éléments de l'éducation inclusive et les programmes de formation et de développement professionnel du personnel enseignant](#).

5. L'initiative doit encourager les États membres de l'UE à prévoir un **investissement public national durable** dans l'éducation, une condition préalable indispensable pour lutter contre l'abandon scolaire précoce et l'échec scolaire. L'investissement public ayant pour but de réduire le taux d'abandon scolaire précoce et d'échec scolaire doit être garanti dès la petite enfance, compte tenu des coûts sociétaux et économiques importants que cela engendre. Les études montrent que l'abandon scolaire précoce peut entraîner des **risques accrus de chômage, de situations socio-économiques défavorables et de problèmes de santé**. D'autre part, l'abandon scolaire précoce est souvent mis en parallèle avec une participation moins active aux activités sociales, politiques et culturelles. Cette situation risque à son tour d'avoir une incidence sur les enfants dont les parents ont abandonné l'école prématurément, perpétuant ainsi le cycle de l'échec scolaire². L'encadrement efficace des élèves risquant le décrochage scolaire et la réintégration de ceux et celles ayant abandonné l'école prématurément sont deux éléments essentiels pour assurer une vie de qualité et réduire la **pauvreté**. Il importe également d'investir dans la **réintégration** des jeunes en proposant des formations pratiques et des stages d'apprentissage. Raison pour laquelle nous accueillons favorablement les plans de la Commission européenne visant à ce que le processus du Semestre européen adresse des recommandations ciblées aux pays, leur demandant d'investir dans la lutte contre l'abandon scolaire précoce, avec le soutien financier de l'UE (Erasmus, FSE+, FRR).

6. Si l'on souhaite offrir une éducation de qualité à tous les individus et lutter efficacement contre l'abandon scolaire précoce et l'échec scolaire, il est essentiel de **garantir de meilleures perspectives de carrière, une sécurité d'emploi, une protection sociale et des salaires décents pour le personnel enseignant**. Il est essentiel de renforcer la **négociation collective**, étant la condition préalable pour garantir des rémunérations, des allocations de retraite et des conditions de travail décentes, afin que l'enseignement soit une profession à la fois attrayante et gratifiante. Aussi l'initiative devrait-elle recommander aux États membres de veiller à la participation essentielle des syndicats de l'enseignement dans le cadre d'un **dialogue social efficace pour l'élaboration et la mise en œuvre** des réformes éducatives nécessaires qu'impliquera cette politique. Les professionnel·le·s de l'éducation ne doivent pas uniquement être « informé·e·s », mais jouer un rôle, en tant que partenaires essentiels, dans la définition des stratégies et cadres pour l'éducation.

7. **Une gouvernance démocratique de l'éducation et une direction collaborative** dans les écoles sont des prérequis indispensables si l'on souhaite garantir des systèmes d'éducation de haute qualité et lutter contre l'abandon scolaire précoce et l'échec scolaire. Il est également nécessaire de s'assurer de la **coopération** efficace des nombreux acteurs de l'éducation (enseignant·e·s, universitaires, responsables d'établissement scolaire, personnel de l'éducation, élèves, familles et l'ensemble de la communauté éducative).

8. **La pénurie d'enseignant·e·s** pose également un problème majeur, qui doit être examiné en parallèle de l'abandon scolaire précoce et de l'échec scolaire. Les établissements scolaires accueillant un grand nombre d'élèves appartenant à des milieux socio-économiques défavorisés rencontrent des difficultés à recruter du personnel enseignant, rendant ces écoles encore moins attrayantes et encore plus défavorisées. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes offrant des incitants pour

² Recherche du Parlement européen pour le Comité CULT : How to tackle early school leaving in the EU, 2019.

renforcer l'attrait de la profession enseignante, en particulier dans ces établissements. Nous demandons que l'initiative contribue à la mise en œuvre des [conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain](#) (2020).

9. Nous saluons le fait que l'initiative aborde en particulier la question des environnements d'apprentissage, lesquels doivent être des **espaces professionnels collaboratifs** et offrir de **bonnes conditions de travail pour les enseignant·e·s**. D'autre part, il importe que l'initiative propose aux États membres de l'UE des moyens pour assurer la bonne **préparation des enseignant·e·s** et renforcer **l'attrait de profession enseignante**. Le développement professionnel continu doit être gratuit, disponible à tous les niveaux de l'éducation et organisé durant les heures de travail. La formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant·e·s doivent inclure suffisamment de cours pratiques reflétant la réalité dans les établissements scolaires et proposer à tou·te·s les enseignant·e·s des programmes s'étendant jusqu'au niveau Master. Il est crucial d'améliorer la qualité des programmes de formation initiale et de développement professionnel continu de l'ensemble des professionnel·le·s de l'enseignement (y compris la direction des établissements scolaires), afin qu'ils soient centrés en priorité sur l'adaptation du travail dans des environnements éducatifs diversifiés, rendu d'autant plus complexe lorsqu'il s'agit d'enseigner à des groupes défavorisés. Tant la formation initiale que le développement professionnel continu sont essentiels pour s'assurer que les enseignant·e·s acquièrent les compétences, les aptitudes et les connaissances leur permettant de répondre à la diversité dans leurs classes et mettre en place une éducation inclusive³.

10. Il est important de clairement **définir le rôle des enseignant·e·s** et des personnels de soutien à l'éducation dans l'encadrement des élèves risquant le décrochage scolaire. Les organisations membres du CSEE dans plusieurs pays ont déjà demandé à leurs gouvernements d'organiser des cours supplémentaires pour permettre aux enseignant·e·s de travailler avec des élèves risquant le décrochage scolaire ou l'échec scolaire en raison d'un manque d'accès approprié aux équipements informatiques et à Internet durant la **crise de la COVID-19**. Il importe de prévoir des heures de travail supplémentaires rémunérées pour permettre aux enseignant·e·s d'aider les élèves à rattraper leurs retards.

11. Nous demandons que l'initiative encourage les pays à garantir que chaque école dispose de **personnels de soutien à l'éducation (psychologues et conseiller·ère·s pédagogiques)** chargés d'apporter un soutien ciblé aux élèves risquant l'abandon scolaire précoce ou l'échec scolaire, d'aider ceux et celles qui souffrent de troubles mentaux ou de dépression, et de lutter contre le harcèlement et l'intimidation. Le déploiement de l'éducation inclusive nécessite un système global pour soutenir les enseignant·e·s, le personnel de l'éducation et les responsables d'établissement scolaire. Il s'agit notamment de prévoir des personnels de soutien à l'éducation (assistant·e·s, psychologues, encadrement linguistique, rattrapage, etc.), ainsi que des mécanismes de soutien (identification des besoins des élèves, apprentissage et échanges mutuels). Le nombre d'élèves par classe doit être diminué afin de pouvoir apporter des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

³ Rapport du CSEE [Accueillir la diversité au sein de l'éducation](#) et [Fiches d'information du CSEE sur les principaux éléments de l'éducation inclusive et les programmes de formation et de développement professionnel du personnel enseignant](#).

12. **L'autonomie professionnelle et la flexibilité des programmes d'études** sont essentielles pour aider les écoles et les enseignant·e·s à lutter contre l'abandon scolaire précoce. Dans la mesure où l'initiative de la Commission européenne prévoit de proposer aux États membres de l'UE de réformer les programmes d'études, les méthodes pédagogiques et les systèmes d'évaluation et de renforcer la capacité des enseignant·e·s à travailler avec des élèves en difficulté, nous rappelons que **l'élaboration des programmes d'études et les critères pédagogiques et d'évaluation** relèvent de la compétence nationale. Les principes régissant la confection des programmes d'études doivent être suffisamment flexibles pour permettre aux enseignant·e·s d'adapter leur enseignement et leurs évaluations aux besoins des élèves. Nous soulignons que l'initiative de l'UE ne doit pas uniquement être axée sur les **compétences de base** mesurables (lecture, mathématiques et sciences) de l'enquête PISA de l'OCDE, mais être élargie pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des **compétences clés**, en vertu de la mise en œuvre effective de la [Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#)⁴. Les huit compétences clés englobent notamment les compétences de base qui, toutes sont essentielles à l'épanouissement personnel, la santé, l'employabilité et l'inclusion sociale. Nous rappelons l'importance du **multilinguisme, de la citoyenneté démocratique**, des valeurs européennes, de la créativité et du principe d'apprendre à apprendre, qui font partie des huit compétences clés, auxquelles cette initiative doit accorder une place centrale. Il convient également de reconnaître une **approche globale** et de rappeler que le sentiment d'appartenance est aussi important que les compétences de base. La Commission européenne devrait examiner, dans le cadre de cette nouvelle initiative, quel type de **soutien les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation** ont reçu pour inclure les **compétences clés** dans leur enseignement depuis la [recommandation du Conseil de 2018](#) et quel type de soutien leur est nécessaire. Il pourrait s'avérer particulièrement utile de vérifier si la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant·e·s dans chaque secteur de l'éducation ont été améliorés de manière adéquate pour préparer les enseignant·e·s au travail en classe.

13. Le CSEE estime que cette initiative doit aussi prendre en compte l'impact de l'utilisation des **technologies numériques et des TIC** sur l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce. D'un côté, les technologies numériques ont le potentiel de favoriser l'éducation inclusive⁵ et de répondre à la diversité des besoins dans des environnements d'enseignement et d'apprentissage diversifiés (enseignant·e·s et élèves ayant des besoins spéciaux, migrant·e·s, minorités ethniques), de l'autre, comme l'a montré l'expérience de l'enseignement d'urgence à distance et en ligne durant la crise de la COVID-19, une transition numérique non contrôlée risque de creuser davantage encore le fossé des inégalités sociales existantes et entraîner une exclusion de l'éducation, une perte du sentiment d'appartenance et des taux plus élevés de décrochage scolaire. Des mesures ont déjà été prises pour tenter de remplacer les **enseignant·e·s** des écoles rurales par des cours dispensés en ligne. Des discussions sont en cours dans plusieurs pays en vue de réduire le budget de l'éducation **en fermant**

⁴ Les huit compétences clés selon le cadre de référence de 2018 sont les suivantes : (1) communication dans la langue maternelle, (2) communication en langues étrangères, (3) compétences en mathématiques, en sciences et technologie (4) compétences numériques, (5) compétences personnelles, sociales et « apprendre à apprendre », (6) compétences civiques, (7) esprit d'initiative et d'entreprise, (8) sensibilité et expression culturelles.

⁵ Rapport du CSEE [Accueillir la diversité au sein de l'éducation](#) et [Fiches d'information du CSEE sur les principaux éléments de l'éducation inclusive et les programmes de formation et de développement professionnel du personnel enseignant](#).

des écoles et en réduisant les effectifs, et en demandant à certaines d'entre elles d'organiser l'enseignement en ligne. Nous demandons de mettre fin à ces politiques, car elles n'offrent aucune solution pour réduire les pénuries d'enseignant·e·s en Europe. Ces méthodes auront davantage tendance à accentuer la précarité des enseignant·e·s, à affaiblir la qualité de l'éducation et à accroître les taux d'abandon scolaire précoce et d'échec scolaire. Nous rappelons que l'enseignement présentiel est l'outil le plus important pour garantir un contact physique entre et parmi les enseignant·e·s et les élèves et réduire les taux d'abandon scolaire précoce et d'échec scolaire.

14. Il est essentiel de veiller à ce que tou·te·s les élèves puissent accéder aux équipements numériques, mais ces derniers doivent rester un moyen et non le but de l'enseignement et de l'apprentissage. La Commission européenne doit appeler les États membres à garantir un financement public à long terme pour offrir à chaque élève un accès égalitaire aux **infrastructures numériques** (connexion Internet, appareils numériques) et à un soutien approprié pour s'intégrer à l'environnement éducatif numérique. D'autre part, il est absolument indispensable de mener de nouvelles recherches et collectes de données pour évaluer l'impact de la crise de la COVID-19 sur les taux de réussite scolaire. Il est également essentiel pour soutenir les élèves et améliorer leurs résultats scolaires de veiller à ce que les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation soient suffisamment préparés et bénéficient d'une formation technique suffisante pour intégrer les outils numériques à leurs cours et leurs méthodes pédagogiques. Raison pour laquelle les compétences numériques doivent être intégrées à la **formation initiale des enseignant·e·s**. Quel que soit le niveau de l'éducation, il importe de garantir que les enseignant·e·s puissent accéder gratuitement à des programmes de développement professionnel continu centrés sur l'utilisation des technologies numériques et la promotion de l'éducation inclusive.